

# DIMANCHE 4 Juin 2023

# Trophée **USHIP**

**TOUT POUR NAVIGUER**



## **AVIS DE COURSE**

Inscriptions et renseignements :

Société Nautique Grau du Roi / Port Camargue

Quai d'Escale - 30 240 Port Camargue

Tél. : 04.66.53.29.47

[contact@sngrpc.com](mailto:contact@sngrpc.com) - [www.sngrpc.com](http://www.sngrpc.com)



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

TROPHEE USHIP 2023

Avis de course page 1/4

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLE

2021-2024

Nom de l'épreuve : **TROPHEE USHIP**

Dates complètes : **Dimanche 4 Juin 2023**

Lieu : **Port Camargue**

Autorité organisatrice : **SNGRPC**

Grade : **5 C**

### Préambule de l'avis de course

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

#### 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans RIR

1.2 Les règlements fédéraux

1.3 Sécurité et équipement :

Les skippers s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Les bateaux doivent obligatoirement être équipés d'une VHF (portable ou fixe) en état de fonctionnement et de l'armement < 6 milles d'un abri (navigation côtière).

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable. Les bateaux ne disposant pas de certificat OSIRIS ou de certificats valides feront l'objet d'un classement en BIS, un rating leur sera attribué par l'organisateur.

3.1 La régata est ouverte aux bateaux avec équipage et aux solitaires.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

TROPHEE USHIP 2023

Avis de course page 2/4

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent disposer au moment de leur inscription de :
- D'une licence FFVoile valide, portant la mention « compétition » ou d'une licence journalière accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication de la voile en compétition. Une autorisation parentale est nécessaire pour les concurrents mineurs.
  - Chaque skipper ou propriétaire du bateau inscrit doit pouvoir présenter :  
Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.  
Le certificat de jauge ou de conformité à jour.
- 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de Licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - Le certificat de jauge ou de conformité
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.4 L'inscription sera effectuée à distance sur notre site sur le lien suivant <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> , au secrétariat du SNGRPC, ou par e-mail.
- 3.5 **Date limite d'inscription : Samedi 3 Juin 2023 à 17h.**
- 3.6 L'organisateur demeure libre de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régates.
- 3.8 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

#### 4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 20 € l'inscription du bateau.

Les droits comprennent le stationnement des bateaux participant à la régates,

#### 5 PROGRAMME

LE TROPHEE USHIP est constitué d'un challenge de pêche organisé par le Pescà Club 30 et d'une régates conviviale, ouverte aux bateaux habitables organisé par le SNGRPC avec le soutien de SUNMARINE/USHIP. Cette manifestation se veut conviviale et permet de rassembler dans un même évènement, le même jour, deux pôles de plaisance nautique qui se côtoient peu généralement.

La régates ouverte aux voiliers habitables sera constituée d'un ou plusieurs parcours côtiers qui seront définis en fonction des conditions météorologiques et présentés lors du briefing après un petit déjeuner offert par SUNMARINE/USHIP.

La remise des prix de la régates, conjointe avec celle du challenge de pêche sera clôturée par un apéritif.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

TROPHEE USHIP 2023

Avis de course page 3/4

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Le timing de la régata est le suivant :

Dimanche 4 Juin 2023 :

- 8h Collation
- 9h Briefing au club
- 10h Mise à disposition sur l'eau
- 17h Proclamation des résultats et remise des prix
- 18h30 Apéritif

## 6 Classement

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance, avec application du CVL.

- 6.1 le système de classement utilisé sera le suivant : 1<sup>er</sup> 1 point, 2<sup>eme</sup> 2 points, 3<sup>ème</sup> 3 points , etc ....
- 6.2 Ex aequo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de point égal au nombre d'inscrits plus un.

## 7 FICHE COURSE

La fiche course et ses annexes éventuelles sera disponible sur le tableau officiel en ligne à <https://www.sngrpc.com/uship/uship2023/>

## 8 LES PARCOURS

Le ou les parcours de type Côtier sera précisé lors du briefing.

## 9 PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : auprès du secrétariat

## 10 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : à discrétion de l'organisateur

## 13 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
SNGRPC : [contact@sngrpc.com](mailto:contact@sngrpc.com) - 04 66 53 29 47



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

TROPHEE USHIP 2023

Avis de course page 4/4

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72